



DESTINATAIRES : Membres de l'AFPC de l'unité de négociation de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal / Chargés des travaux pratiques et Auxiliaires d'enseignement.

OBJET : Ratification de l'entente de principe

Une entente de principe a été conclue le 10 mars 2022 pour le compte de l'unité de négociation de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal / Chargés de travaux pratiques et Auxiliaires d'enseignement. Si l'entente de principe est ratifiée, la nouvelle convention collective d'une durée de quatre (5) ans viendra à échéance le 31 août 2025.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications sur lesquelles les parties se sont entendues et qui sont assujetties à la ratification.

CHANGEMENTS À LA CONVENTION COLLECTIVE

NORMATIF

- Introduction d'une pratique passée dans la convention collective, à savoir la signature de la carte syndicale.
- Changement de quelques définitions pour une meilleure adaptation au milieu.
- Adaptation de l'article sur la non-discrimination et harcèlement.
- Augmentation du délai pour le renvoi à l'arbitrage de 60 à 75 jours.
- Quatre (4) listes de membres par année à fournir aux dates suivantes:
 - 1^{er} mai au 30 septembre : 20 octobre
 - 1^{er} novembre au 31 décembre : 20 janvier
 - 1^{er} janvier au 28 février : 20 mars
 - 1^{er} mars au 30 avril : 20 mai
- Congés de maternité : Le nombre d'heures passe de 300 à 250 heures en vue de qualifier au supplément payé par l'Employeur.
- Retrait du grief ASSEP-2020-08 (matériel et heures supplémentaires en temps de COVID).

MONÉTAIRE

- Augmentations salariales (au 1^{er} juin de chaque année) :
 - 2020 : 2% avec rétroactivité (90 jours après la signature).
 - 2021 : 2% avec rétroactivité (90 jours après la signature).
 - 2022 : 2%, plus le pourcentage compensatoire de 3 % pour absence d'avantages sociaux et autres congés passe à 3,75 %.
 - 2023 : 2%.
 - 2024 : 2%.
 - 2025 : 2,25 %.
 - Six (6) augmentations pour une convention collective de cinq (5) ans et six (6) mois (ce, afin d'éviter la problématique de la rétroactivité la prochaine ronde).



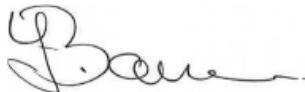
Votre équipe de négociation, composée de :

Sébastien Paquette, membre de l'équipe des négociations
Vincent Brouillard, membre de l'équipe des négociations
Moulay Vincent Huard, membre de l'équipe des négociations
Mohamed Amine Merzouk, membre de l'équipe des négociations
Roxanne Gendron, représentante locale, ASSEP-Section locale 17753
Jennifer Garvey, représentante syndicale
Alain Lachapelle, représentant syndical

recommande à l'unanimité l'acceptation de l'entente de principe.

En toute solidarité,

Vice-président exécutif régional – AFPC-QC



Yvon Barrière

c.c : Conseil national d'administration
Jonathan Choquette, agent régional intérimaire d'action politique et de communication
Section des négociations collectives
Patricia Harewood, directrice p.i., Direction de la représentation et des services
juridiques
Jean-Michel Fortin, coordonnateur régional, Québec
Jennifer Garvey, représentante régionale, Québec
Alain Lachapelle, représentant régional, Québec
Reine Zamat, superviseure, administration de l'effectif
Megan Whitworth, adjointe administrative, administration de l'effectif
Direction des bureaux régionaux – mobilisation nationale
Kelly Greig, conseillère à l'information des membres
Louise Casselman, agente du fonds de justice sociale
Laura Avalos, conseillère, Fonds de justice sociale